

HONORAIRES SECTEUR LIBERALISE (Art. L444-1 al. 3 du Code de commerce)

Les honoraires s'entendent TVA comprises, hors frais et déboursés.

Les honoraires présentés par pôle d'activités peuvent s'appliquer à tous dossiers.

Il n'est pas pratiqué de remise sur les émoluments tarifés (art. L444-2 du Code de commerce).

TAUX HORAIRE 2026

Prestation hors rdv :

Notaire :

600,00€ TTC

Clerc principal, chef de pôle ou notaire stagiaire :

300,00€ TTC

Assistant notarial :

200,00€ TTC

TAUX HORAIRE RENDEZ-VOUS 2025 :

300,00€ TTC

CONSULTATIONS et AUTRES

- Consultation juridique / fiscale simple : selon taux horaire
- Consultation juridique / fiscale complexe : sur devis
- Consultation base BIEN / PERVAL : 120€ par bien immobilier
- Dépôt de pièces non tarifé : 1500€
- Procuration sous seing privé : 90€
- Projet d'acte rédigé et non signé : ½ de l'émolument tarifé ou convention d'honoraires à défaut
- Protocole d'accord : 0,6% de l'actif brut avec minimum de 600€
- Transaction terminant des contestations nées entre les parties ou prévenant d'une contestation à naître dans les termes de l'article 2044 du Code civil : sur devis
- URGENCE (notamment fiscale) : traitement du dossier dans les délais plus courts que ceux habituellement prévus en raison d'un dépôt tardif du dossier ou des pièces par le client : 1000€
- Légalisation de signature : 60€

DROIT DE LA FAMILLE

- Convention de quasi-usufruit : 1,44% du capital avec minimum de 1440€
- Démarches hors tarif réglementé pour assurance-vie : 600€ / contrat
- Démarches pour résilier les contrats : 96€
- Formalités relatives à la sécurité sociale et mutuelle : 12€
- Constitution du dossier pour le généalogiste : 300€
- Etablissement d'un décompte financier dans le cadre d'une succession : 384€
- Consultations de tous fichiers publics (FICOBA, FICOVIE...) : 120€ / consultation
- Encaissement des loyers et/ou fermages (sans établissement de quittance, aucun recouvrement n'est effectué par l'office) : 60€
- Établissement des documents sociaux en vue du licenciement du personnel de maison : 3600€
- Obtention de documents nécessaires au règlement de la succession et non fournis par les héritiers (copie d'actes, de plans, déclaration de succession, relevé de comptes notariaux...) : 24€ / document
- Paiement de factures ou sommes pour le compte d'une partie ou d'une indivision : 48€ par facture
- Testament olographe : 150€ / testament si rendez-vous d'une heure maximum

DROIT DES AFFAIRES

- Bail commercial ou assimilé : 1 mois de loyer hors charges avec minimum de 350€
- Renouvellement de bail commercial ou assimilé : 1 mois de loyer hors charges avec minimum de 350€
- Cession de droit au bail : 2,5% du prix stipulé avec un minimum de 1500€
- Cession de fonds de commerce et assimilé : 3% du prix stipulé avec un minimum de 3500€
- Constitution de société civile immobilière : 1450€
- Constitution de société commerciale : sur devis avec minimum de 1800€
- Liquidation et partage de société : sur devis avec minimum de 2000€

- Mise à jour de statuts de société civile immobilière (non lié à un dossier en cours) : 696€
- Mise à jour de statuts de sociétés autres que SCI : 1300€
- Obtention de documents nécessaires au traitement d'un dossier concernant une ou des sociétés et non fournis par le client : 48€ / document
- Procès-verbal d'assemblée générale : 120€
- Convention de compte courant d'associés : sur devis avec minimum de 1200€
- Pacte d'associés : sur devis avec minimum de 1600€

DROIT IMMOBILIER

- Avant-contrat de vente immobilière classique : 240€
- Avant-contrat de vente immobilière complexe : sur devis avec minimum de 768€
- Rédaction d'avenants à l'avant-contrat (par avenant) : 180€
- Calcul complexe de plus-value ou nécessitant l'examen et l'analyse de facture : selon taux horaire
- Demande de décompte de remboursement anticipé et remboursement de prêt sans garantie hypothécaire : 96€
- Demande de déblocage de prêt sans garantie hypothécaire : 200€
- Démarches et diligences auprès du syndic de copropriété pour obtenir les documents devant obligatoirement être remis à l'acquéreur : 480€
- Démarches et diligences pour solliciter l'établissement des diagnostics techniques obligatoires : 180€
- Démarches et diligences pour solliciter l'établissement du certificat assainissement : 180€
- Examen, analyse, commentaires et corrections de l'avant-contrat établi par une agence immobilière : 300€
- Exécution d'un ordre irrévocable de remboursement de prêt relais : 42€
- Ordre irrévocable en cas de recours à un prêt relais : 180€
- Avis de valeur : 144 €
- Expertise immobilière : 360 € / heure.

NEGOCIATION

PRIX DE VENTE (en € TTC)

De 0 à 99.999,99€	6% avec minimum de 3.500,00€
De 100.000,00€ à 199.999,99€	5%
De 200.000,00€ à 399.999,99€	4,5%
De 400.000,00€ à 799.999,99€	3,9%
Au-delà de 800.000,00€	3%

TARIF VENTE (TTC)

PRIX DE VENTE (en € TTC)	TARIF VENTE (TTC)
De 0 à 19.999,99€	5,5%
De 200.000,00€ à 399.999,99€	4%
Au-delà de 400.000,00€	3,5%

NEGOCIATION VENTES NOTARIALES INTERACTIVES

PRIX DE VENTE (en € TTC)

De 0 à 19.999,99€	5,5%
De 200.000,00€ à 399.999,99€	4%
Au-delà de 400.000,00€	3,5%

TARIF VENTE (TTC)